



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E98967

VALABLE JUSQU'AU 27/01/2027

ÉDITÉ LE

20/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/01/1984

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 28/10/2024
7 622

Raison sociale : GAZ ASSISTANCE SERVICE

24 RUE D'ARMORIQUE
22120 YFFINIAC

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ST BRIEUC

Siret : 329 439 657 00043

Code NACE : 4321A

Numéro caisse de congés payés : 5031240

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA ASSURANCES IARD 0000011421122604

Assurance Responsabilité Civile :
AXA ASSURANCES IARD 0000011421122604

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2026

Téléphone : 02 96 61 73 58

Fax :

Portable : 06 85 45 41 34

Site Internet : <https://www.axenergie.eu/agences/140-gaz-assistanc>

E-mail : david.gobe@gazassistanceservice.fr

Responsabilité légale :

GOBZ (928 130 640) / CPDB (451 598 593) / GOBE DAVID PRÉSIDENT

Effectif moyen : 18

Tranche de classification : EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	19/01/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	28/01/2024
5311 PROB	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	08/07/2026

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	24/11/2022
o Chauffe-Eau Thermodynamique	24/11/2022
o Ventilation mécanique	08/07/2026

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.